L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 4 DECEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

IMMEDIATEMENT—Des faiseuses de corsages et des garnisseuses de jupes, chez LIBERMAN, 13 rue Baronne, au premier. [illegible]

A VENDRE.

UNE propriété—Coin Galvez et Orange, comprenant 6 lots, 118x131, avec double pour 12 pièces, maison double, couverte en ardoises, 2 citernes, 2 fosses d'aisance, avec magasin de provisions. Conditions faciles. S'adresser, 288 Ursulines, coin Villeré.
29 nov—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Susie Maloney Alston vs. Michel Funs.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans—No 12,880.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas. H. Levilliebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 28 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 7 décembre 1889, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26nov—30—3 7déc

Jos. M. Wilson vs. la New Orleans Base Ball Park Association.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No. 16,886—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable M. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, VENDREDI, 6 décembre 1889, à midi, à mon entrepôt, No 199 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux "water coolers", 4 boites à tickets, 1 drapeau avec boite, 1 lot de tickets, 1 uniforme complet, 1 sac en cuir pour "bats", 1 table, 3 "turn stiles", saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26nov—30 30—4déc

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,616—Division E—Attendu que Mme Johanna Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Patrick Ryan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 déc—4 8 13

Succession de Caesar Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,622—Division C—Attendu que Domingo Negrette Sr a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Caesar Jones, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de Mme Rosalie Leitch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,535—Division E—Attendu que James Leitch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rosalie Leitch, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 déc—3 7 12

Succession de A. A. Schuman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 27,577—Division B—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. A. Schuman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 nov—27—1 6 déc

Succession de Lawrence Kenney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,877—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Cusack, veuve de Lawrence Kenney, tutrice et comme telle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et la raison pour laquelle Mary Cusack, veuve de Lawrence Kenney, ne serait pas finalement déchargée comme tutrice de ses enfants mineurs, Joseph et Maggie C. Kenney.
Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
30nov—30—déc 4 8

Succession de August Hesse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,811—Division D—Attendu que Mme Hélène Hesse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August Hesse, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 nov—26,30—déc. 5

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,675—Division A—Edwin R. Beauvais vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edwin Rufus Beauvais, insolvable, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John T. Michel, notaire, en cette ville, MARDI, le 17ème jour de décembre 1889 à 11 heures A M. en son bureau, No 120 rue Gravier, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent être mises devant eux et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne de même que la propriété du dit pétitionnaire sont suspendues.
Nouvelle-Orléans, —— décembre 1889.
(Signé) THS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
4 déc—3f au 17 déc

Henry Graff vs Dr Tobias Nagel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,169—Division —Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des réclamations contre la raison sociale de Graff & Nagel, de les présenter immédiatement à Joseph Garidel liquidateur, au bureau du greffe de la Cour Civile de District, coin Ste-Anne et Chartres. Toutes personnes devant à la dite maison sont aussi notifiées de régler avec le liquidateur qui est le seul autorisé de recevoir paiement.
30 nov—30—déc 4 8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—A. Carrière & Sons vs. leurs créanciers.—No 11,816—Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers d'Emile L. Carrière, et Charles J. Carrière, individuellement et comme associés survivants de la raison sociale d'Antoine Carrière & Sons, soit convoquée et tenue pardevant Edgar Grima, notaire public, à son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 12 décembre 1889, à 11 heures A. M. dans le but d'élire un syndic en place et lieu de J. M. Seixas, ci-devant dit syndic, maintenant décédé depuis; pour élire la succession et pour lui accorder pouvoir et autorité de compromis, et de régler ou de disposer autrement de toutes autres affaires ayant rapport à la dite succession et ainsi qu'il en jugera convenable dans l'intérêt de celle ci.
Nlle-Orléans, 12 novembre 1889.
(Signé): FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
12 nov—3f au 12 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,307, Division E—D'Amico Sideti & Lewis (Stephen D'Amico, A. Sideti et P. H. Lewis) vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession de toute la propriété de D'Amico, Sideti & Lewis et Stephen D'Amico, A. Sideti et P. H. Lewis, insolvables, soit, et est, par le présent, acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers; qu'une réunion des créanciers des dits insolvables soit convoquée conformément à la loi, en l'étude de E. J. Blanchard, notaire en cette ville, pour le 3me jour de décembre 1889. Les dits créanciers devant être notifiés de la dite réunion conformément à la loi; que Geo C. Preot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents des dits insolvables; et que toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété des dits insolvables, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1889.
[Signé]: FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
2 nov—3f au 3 déc

Proclamation du Gouverneur

Révocation des restrictions de la Quarantaine.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

Attendu qu'à une séance du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane qui a eu lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 17me jour du mois d'octobre 1889, une résolution fut adoptée priant le Gouverneur de l'Etat par une proclamation de révoquer à partir du 1er novembre prochain toutes les restrictions quarantenaires à l'endroit des navires arrivant au port de la Nouvelle-Orléans;

Donc, je, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu du droit dont je suis revêtu par la loi, révoque et annule la Proclamation annuelle de Quarantaine émise par moi le 15me jour du mois d'avril 1889, révocation et annulation devant prendre effet à partir du 1er Novembre 1889.

{ SCEAU } Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Bâton-Rouge, ce 31me jour d'octobre A. D. 1889.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.
Par le Gouverneur:
GEO. SPENCER, Secrétaire d'Etat. 30 oct—3f

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire écrasant, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu dans les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

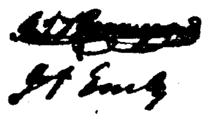

COMMISSAIRES.

TIRAGE SEMESTRIEL,

PAR

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 17 DECEMBRE 1889

GROS LOT: $600,000

100,000 Billets à $40; Demi-Billet, $20; Quart de Billet, $10; Huitième de Billet, $5; Vingtième de Billet, $2; Quarantième de Billet, $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de...	200,000,	200,000
1 Lot de...	100,000,	100,000
1 Lot de...	50,000,	50,000
2 Lots de...	20,000,	40,000
5 Lots de...	10,000,	50,000
10 Lots de...	5,000,	50,000
25 Lots de...	2,000,	50,000
100 Lots de...	800,	80,000
200 Lots de...	600,	120,000
500 Lots de...	400,	200,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit...		$100,000
100 Lots de... $800,	...	80,000
100 Lots de... $400,	...	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200,	soit...	$199,800
999 Lots de $200,	...	199,800
3,144 Lots se montant à...		$2,159,600

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. Une réponse plus rapide de la Poste en sera assurée en incluant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Envoyez par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant du l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

[illegible]

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

[illegible]

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

LE

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 72 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	30

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

72......CHARTRES......72

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES

"HOME"

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Pour l'année finissant le 31 décembre 1888

[illegible]

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

[illegible]

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Rapport Annuel

[illegible]

Avis aux Créanciers

Département du Trésor,

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La." insolvable.

[illegible]

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency)

[illegible]

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU QUE CE SEIZIÈME JOUR du mois de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, James Simeon, notaire, [illegible]

ARTICLE I.

Le nom de la corporation est la SILVER CREEK MINING AND MILLING COMPANY, et son domicile est établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

[illegible]

ARTICLE III.

[illegible]

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

[illegible]

ARTICLE X.

[illegible]

(Original signé)
GEORGE A. SPIKER,
par pro E. A. Bressler.
E. A. LUMINAIS,
E. NESTOR,
FRANK BAXTER,
par Mle Ed. Nestor.
R. S. MAXWELL,
par pro A. Lacorpa.
[illegible]
V. MAUBERRET,
par pro A. Lacorpa.
Témoins:
ALPHONSE J. CUNEO,
JOHN T. MICHEL.
JAS SIMEON, Notaire.

Je, soussigné enregistreur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la SILVER CREEK MINING & MILLING CO. a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, livre 398, page 288.
Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1889.
V. J. JOURNET.
Député Enregistreur des Hypothèques.

Je JAMES SIMEON, notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane certifie que ce qui précède est une copie exacte et correcte de l'acte original passé pardevant moi, et du certificat de l'enregistreur des hypothèques endossé. Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1889.
{ Sceau } Signé: JAMES SIMEON, Notaire
21 nov—5 f en 30 j

FAITES VOTRE GLACE.

Médaille à l'Exposition de Paris en 1889.

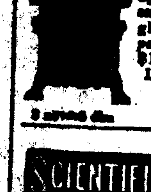

Glace, crème à la glace, sorbets frappés, en quelques minutes, avec nos appareils brevetés, faisant de 1 à 18 liv. de glace à la fois.—Appareil pour climats chauds. Prix $10.00 à $185.

L. DERMIGNY & CIE,
126 W. 25th str.
NEW YORK.

SCIENTIFIC AMERICAN

[illegible]

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.

[illegible]

PATENTS

[illegible]

TRADE MARKS.

[illegible]

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address
MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable daily paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

[illegible]

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'une pharmacie; aussi comptes courants.

Succession de Mlle Fritz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,639—En vertu d'un ordre de vente en date du 25 novembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 13 décembre 1889, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux au coin des rues St-Denis et Septième.

Tout le contenu et les installations, etc., de la pharmacie située à la dite encoignure d'après un inventaire enregistré.

Aussi un lot de comptes courants d'après la liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 déc—3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy, Mme Veuve Eliza B. Weaver, cohéritière vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,944—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, en cet Etat, formant une partie de l'îlet borné par les rues St-David, Edmond, et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No 36 sur un plan dressé par Nynegger le 24 janvier 1854 et déposé comme plan No 64 dans le livre des plans de A. Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "D" sur un plan annexé à un acte de vente de John Kratt-Chauté à Charles H. Shute, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1869, et mesure cent quarante-neuf pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Edmond sur une profondeur de cent quarante-sept pieds, entre lignes parallèles, et égales et de face à la rue Green et forme l'encoignure.

Acquis par le défendeur de Charles D. Shute, vend par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 25 novembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 déc—3, 10, 17, 24, 31—jan. 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Commercial Homestead Association vs. Edward Thompson, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,097—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 décembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Quatrième District, en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Deuxième, Troisième et Baronne, et désigné sur une esquisse annexée à un acte de vente par Mme Vve Bernard Hahn à Mme Lottmann, pardevant John F. Coffey, le 14 février 1879, comme "B 2", et mesurant trente deux pieds de face à la rue Carondelet sur cinquante-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le dit morceau ou dite portion de terre "B 2" est une partie du morceau ou de la portion de terre désigné comme "B 1" sur une esquisse annexée à un acte de vente de Henriette Bauer, veuve de [illegible] Lott, à Mme Catherine Klein passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 22 novembre 1871 et la dite partie d'un plus grande portion de terre "B 1" faisant partie d'un acte pardevant [illegible] Gottschalk, notaire en cette ville, le 6me jour de juin 1866 de Hermann Entendorn à Mme Henriette Lott.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 nov—20,27—déc 4,11,18,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée, coin des rues Deuxième et Carondelet, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Première et St-Charles.

Succession de John Reddy et sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 13,714—En vertu d'un jugement "en rule" pour vendre la propriété, rendu le 6 novembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 28 décembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 110 borné par les rues St-Charles, Carondelet, Première et Deuxième, d'après un plan du Faubourg Livaudais, dressé par B. Buisson, arpenteur, le 5 mars 1832, déposé au bureau de G. R. Stringer, notaire, et étant le lot No 10 sur un plan de H. Moellhausen, arpenteur, le 26 février 1846, comme plan 39 dans le livre de plan de Wm Christy; le dit lot forme l'encoignure des rues Deuxième et Carondelet, et mesure trente pieds de face à la rue Deuxième, sur cent vingt six pieds six pouces de profondeur et face à la rue Carondelet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 nov—26—déc 3 9 16 20 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thos. F. McMahon vs. H. Dell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,316.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans l'îlet No 389, dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues St-André, Félicité, Rampart et Dryades, laquelle portion de terre forme par [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
4 nov—4 11 18 25—déc 2 7 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un jugement rendu le 6 novembre 1889, dans l'affaire de la succession de John Reddy et sa femme—No 13,714 du dossier de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan un local situé à l'encoignure des rues Deuxième et Carondelet, le VENDREDI, 6 décembre 1889, à 10:30 heures A. M., pour du comptant—Un lot de meubles, etc., d'après l'inventaire.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 nov—29 30—6 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur, connue comme le No [illegible] rue Décatur, entre les rues Ursulines et Hôpital, et aussi faisant face à la rue Gallatin.

Merchants Mutual Insurance Co. vs Domingo Pujo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,600—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 nov—6,13,19,26—déc 3 7

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7ème jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Interdiction de Angèle Candide Avinena, femme de Michel Hoeffner, No 27,797, Division "D."

[illegible]

FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. [illegible]

[illegible]

HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Epicerie de choix, Vins, Liqueurs, etc.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—MERCREDI, 4 décembre 1889 à 11 heures A. M., il sera vendu, coin Dorgenois et St-Philippe, le contenu du dit local comprenant 150 lots d'épiceries fraîches choisies, vins, liqueurs, comptoir et objets trop longs à énumérer. Le tout devant être offert d'abord en bloc avec privilège du bail du dit local. Une copie du bail sera lue au moment de la vente. S'il n'est pas vendu en bloc, il sera vendu en lots au gré des acquéreurs.

Conditions—Comptant. 1er déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles.

Succession de A. Blacabe.

No 26,344—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 9 décembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, pour le compte de la dite succession.

50 actions du fonds capital de la compagnie de l'Hôtel St-Charles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
26 nov—26—3 7 8 9 déc

PAR JAS P. GUINAULT.

Maison double rue des Français, No 181.

Succession de Mme F. G. Gaspard. No 26,887.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI, 28 décembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1889, les propriétés suivantes, savoir:—

1° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Français, Champs Elysées, Moreale et Grenhardt mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, une maison double couverte en ardoises, ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisances, cour briquetée, etc., etc.

2° Un terrain vide dans le carré d'îlet compris entre les rues Dorgenois, Rocheblave, Aubry et St-Bernard, mesurant 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 110 pieds de profondeur; lequel lot de terre est désigné par le No 8 de l'îlet No 26. Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant F. L. Fourchy, notaire.

Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'acquisition.

Un dépôt de 20 pour cent comptant sera exigé.
24 nov—24,30—déc 7,14,21,28

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Matthias Trant.

No 27,548—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 14 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 31 octobre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson, les rues Philip, White et Ance ou Frank in, désigné comme lot No 19, et mesurant 26 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Philip, sur 131 pieds 3 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 20 et 129 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une bâtisse en bois etc.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 nov—13 16 23 30—déc 7 14

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE.

Nos 219 et 219 1/2 rue Chippewa.

Succession de Mme O. Meyers.

No —, Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—George G. Friedrichs Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 30 octobre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le Cottage double attrayant, en bois, couvert en ardoises, Nos 219 et 219 1/2 rue Chippewa, entre les rues Philip et Seraphine, îlet borné par la rue Annonciation, retiré de la banquette, avec joli parterre et galeries devant et derrière, 8 chambres plâtrées, cuisine, lieux d'aisance, hangar à bois et à charbon, allées de côté, citerne, etc., à chaque logement, loué à raison de $28 par an. Le terrain mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, accessible aux égouts, marché et lignes de chars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses habituelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
3 nov—3 9 16 23 30—7 déc

Propriété de logement rémunérative.

Rue du Camp entre Lyon et Upperline.

Succession de Rosario Muntalbano.

No 27,938—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs encanteur—Bureau 176 rue Commune—SAMEDI, 21 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 novembre 1889 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

Deux certains lots de terre. Nos 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Lyon et Upperline, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double avec 2 chambres de chaque côté et un cottage simple ayant 2 chambres, dépendances, etc., le tout se louant à raison de $15 par mois. Double ligne de char rue Magazine et dans un voisinage s'améliorant.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 nov—16 23 30—déc 7 14 21

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Succession de Henry Joseph Hattier.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—No 28,241.

Au plus haut offrant.

Un site de valeur pour bâtir, Ensemble avec une bâtisse en bois, solidement construite, connue par le No —, rue des Ursulines, entre Dorgenois et Broad.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. Robinson, encanteur, bureau 164 rue Commune—SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 342 et désigné par le No 17 borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Dorgenois et Broad et mesurant 31 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 342 et désignés par les Nos 15 et 16, bornés par les rues Ursulines, St Philippe, Dorgenois et Broad. Les dits lots mesurant chacun 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 147 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à un étage solidement bâtie, couverte en ardoises, cave, écurie, etc., convenable pour un magasin quelconque, et avec une petite dépense pourrait être convertie en une résidence convenable, située dans une rue très large, bien pavée, avec une double ligne de chemin de fer, voisinage excellent.

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Morgan Gurley, notaire, 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
30 nov—30—7 14 21 28 déc—4 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Joseph Hattier.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 28,241.

Au plus fort enchérisseur.

Trois vaches, un mulet, deux spring wagons et harnais simples, une charrette à lait, une charrette à immondices et harnais, 27 moules pour fromages à la crème, trois bidons pour lait, une balance-plateforme de Fairbanks, fourche, une grande glacière, comptoir, etc.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue Commune—MERCREDI 11 décembre 1889, à 11 heures du matin, sur les lieux, rue des Ursulines, entre Broad et Dorgenois, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'encan:

Les articles ci-dessus décrits, conformément à l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
30 nov—30—déc 7 11

Simon

LES PHOTOGRAPHIES

Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Crayons et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et grossissement de portraits fanés.

CABINETS,

No 186 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 91 RUE DE L'HOPITAL.

16 mai—1an Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.

Un Cottage en bois, Rue des Arts;

Un joli Cottage en bois, Rue Villeré.

Succession de John P. Graff, décédé.

Conditions faciles.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", daté le 2 décembre 1889, Dossier No 28,175, pour compte de la succession de John P. Graff, il sera vendu à l'encan—

RUE DES ARTS.

1° Un morceau ou lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 645, borné par les rues des Arts, Musique, Robertson et Claiborne, lequel mesure 28 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 4 chambres et une cuisine, 2 citernes, hangars, etc., valant $10 ou $12 par mois.

RUE VILLERÉ.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Port, Enghien et l'Avenue Lafayette, désigné par le No 3, et mesurant 29 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds, le tout plus ou moins, en mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, ayant 3 chambres et une cuisine, galerie, 2 citernes, etc., joli jardin devant, et valant $10 ou $12 par mois. Le tout conformément à des plans à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans avec 8 p.c. d'intérêt par an du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles et ordinaires, telles que lien du vendeur, frais d'avocat, assurance, etc., 10 p.c. payé comptant sur les lieux, l'acquéreur payant les taxes de 1889.

Actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 déc—4, 8, 15, 22, 29—janv. 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DE VALEUR

Dans le Sixième District.

Un joli cottage double

Coin des rues Jersey et Bellecastle,

Avec deux lots de terre.

Un cottage à double corps de logis

Contigu à la propriété ci-dessus, Nos 745 et 747 rue Jersey.

Un cottage simple recouvert en ardoises

No 743 rue Jersey,

Adjacent au cottage ci-dessus.

Succession de Mme Susanna Attenhofer, décédée.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, par ordre de, et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 30 octobre 1889, pour compte de la succession de Susanna Attenhofer, décédée, Dossier 27,290, il sera vendu à l'encan:

Coin des rues Jersey et Bellecastle, quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, ou Annonciation, Laurel Dufossat et Bellecastle, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, contigus l'un à l'autre, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 110 pieds, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Jersey et Bellecastle, toutes entre lignes parallèles d'après un plan à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent ce qui suit: Sur les lots Nos 1 et 2, il y a un Cottage à double corps de logis recouvert en ardoises, chacun ayant 3 chambres, citerne et hangar de chaque côté.

Sur le Lot No 3 il y a un cottage à double corps de logis recouvert en ardoises Nos 745 et 747 rue Jersey, ayant 2 chambres, citerne etc de chaque côté.

Sur le Lot No 4 il y a un cottage simple recouvert en ardoises, avec 2 chambres, cuisine, 2 citernes, hangars, etc., etc., et connu comme le No 743 rue Jersey.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 p.c. d'intérêt par an, du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 p.c. du montant sera payé comptant sur les lieux, toutes les taxes de 1889 devront être payées par la succession.

Actes de vente pardevant E. Commagère, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
3 nov—3,10,17 24—déc 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions d'Assurance et du Rosetta Gravel Co.

Succession de J. M. Seixas, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet. JEUDI, 5 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, en date du 23 novembre 1889, Dossier No 27,997, pour le compte de la succession de J. M. Seixas, décédé, à l'encan, il sera vendu:

30 actions du fonds capital de la New Orleans Insurance Association de $50, chacune toutes payées.

2 actions du fonds capital du Rosetta Gravel Co. de $100 chacune sur lesquelles il est dû $50, sur chacune des actions.

Conditions—Comptant avant le transfert.
24 nov—24 29 26—déc 2 5

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu de l'épicerie de détail coin des rues Bienville et Franklin—Marchandises, étagères, etc., etc.

Dans l'affaire de la succession de A. H. Wiswall, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.—No 28,316.

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon—MERCREDI, 4 décembre 1889 à 11 heures A. M., au local coin des rues Bienville et Franklin, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, en date du 29 novembre 1889, il sera vendu, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le contenu du dit local, consistant en épiceries, vins, liqueurs, comptoirs, installations, etc. etc. Aussi le terme du bail non-expiré, à partir du jour de vente jusqu'au 31 mai 1890, à raison de trente ($30) dollars par mois, ensemble avec la clientèle de la maison. L'enchérisseur doit être acceptable au propriétaire de l'immeuble et donner une sécurité pour le paiement du loyer.

La propriété ne doit servir que pour une épicerie. Le propriétaire de la bâtisse se réserve le droit de récuser tout enchérisseur qui ne lui conviendra pas. L'acquéreur paiera comptant sur les lieux le montant de son enchère, qui sera une prime en sus du loyer de $30 par mois qu'il assumera.

Le fonds sera vendu en détail et en lots à la convenance des acquéreurs à la plus élevée et dernière enchère et au comptant.
30 nov—4 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District, No 130 rue Sud Rempart, près du marché Poydras. Une moitié d'intérêt indivise dans le Washington Bath House, situé au Fort Espagnol.

Vente à l'encan avec des conditions faciles.

Dans l'affaire de la succession de John Barbe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,364.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 28 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 18 novembre 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Rempart, Basin, Perdido et Poydras, désigné par le No 26, sur un plan de J. Pilié, en date du 16 mai 1832 et mesure 26 pieds de face à la rue Sud Rempart sur 102 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises, désignée par le No 130 rue Sud Rempart, contenant 8 chambres, 2 cabinets et galerie en arrière, véranda en avant sur la banquette et dans la cour une bâtisse séparée à deux étages, contenant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance, double, hangar, etc. La partie inférieure de la bâtisse est subdivisée en deux magasins.

Cette propriété offre des attractions extraordinaires comme site de choix pour affaires, commandant un loyer sûr et rémunérateur.

Aussi, la moitié indivise de l'intérêt du Washington Bath House, situé au Fort Espagnol, dont les revenus pour cette année étaient de $125.

Pour la propriété foncière:

Conditions—1/3 tiers ou plus comptant; balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de poursuites pour en forcer le paiement. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. L'acte de vente pardevant Fred. Kirchner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente, et pour la moitié indivise de la dite Washington Bath House, comptant sur les lieux.

Voir le plan à la Bourse.
24 nov—24 30—déc 7 14 21 28

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $3 00 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

RETOUR DE FRANCE.

Madame A. GUILLIOT,
SAGE-FEMME.

Prévient les Dames de sa clientèle qu'elle reprend ses services professionnels. Consultations chez elle de 1 à 3 heures, 108 rue Orléans, entre Burgundy et Rampart.
19 nov—1m—Mar Jeu Dim

L'Abeille

[illegible]

UN M[illegible]

PAR HENR[illegible]

[illegible]